

<input type="checkbox"/> ADHÉSION AUX AMP		<input type="checkbox"/> MODIFICATION	
Nom		Prénom	Numéro de pratique
Adresse de correspondance			
Courriel			Téléphone
Détenteur d'un PREM région des Laurentides		<input type="checkbox"/> Obtenu avant 2016 <input type="checkbox"/> Obtenu après 2016 : RLS DU PREM _____	
Années de pratique : <input type="checkbox"/> 0-15 ans <input type="checkbox"/> Plus de 15 ans		DATE D'ADHÉSION :	

RLS	AMP 12 HEURES	AMP MIXTES (6 HEURES)	INSTALLATION / SITE
Antoine-Labelle	<input type="checkbox"/> Urgence	<input type="checkbox"/> Prise en charge GAMF (6 h) + 6 h d'une activité ci-bas : <input type="checkbox"/> Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs – secteur Mont-Laurier	_____
Laurentides		<input type="checkbox"/> Prise en charge GAMF (6 h) + 6 h d'une activité ci-bas : <input type="checkbox"/> Hospitalisation <input type="checkbox"/> Soins longue durée (section Mont-Tremblant-Labelle) <input type="checkbox"/> Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs – Secteur Mont-Tremblant-Labelle <input type="checkbox"/> Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs – Secteur Sainte-Agathe	_____
Pays-d'en-Haut		<input type="checkbox"/> Prise en charge GAMF (6 h) + 6 h d'une activité ci-bas :	_____
Argenteuil		2 activités (6 h) parmi les suivantes : <input type="checkbox"/> Prise en charge GAMF 6 h <input type="checkbox"/> Hospitalisation <input type="checkbox"/> Soins longue durée <input type="checkbox"/> Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs	_____
Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord		<input type="checkbox"/> Prise en charge GAMF (6 h) + 6 h d'une activité ci-bas : <input type="checkbox"/> Urgence <input type="checkbox"/> Hospitalisation <input type="checkbox"/> Hospitalisation prise en charge santé physique d'usagers hospitalisés en santé mentale ¹ <input type="checkbox"/> Soins longue durée <input type="checkbox"/> Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs <input type="checkbox"/> CRDL - Médecine de dépendance <input type="checkbox"/> Toxicomanie (Établissement de détention St-Jérôme)	_____
Deux-Montagnes – Mirabel-Sud		<input type="checkbox"/> Prise en charge GAMF (6 h) + 6 h d'une activité ci-bas : <input type="checkbox"/> Urgence <input type="checkbox"/> Hospitalisation <input type="checkbox"/> Soins longue durée <input type="checkbox"/> Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs <input type="checkbox"/> Soins physiques en santé mentale	_____
Thérèse-De Blainville		<input type="checkbox"/> Prise en charge GAMF (6 h) + 6 h d'une activité ci-bas : <input type="checkbox"/> Soins longue durée <input type="checkbox"/> Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs ²	_____

J'ai pris connaissance de l'Entente particulière relative aux activités médicales particulières à l'article 4.8 : « L'adhésion d'un médecin à la présente entente implique que la Régie de l'assurance-maladie, conformément aux articles 6 et 7 des présentes, transmet les données pertinentes à l'application de la présente concernant sa rémunération et ses années de pratique à l'agence de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux concernée et au comité paritaire prévu au paragraphe 7.3 des présentes. » et je désire adhérer à cette entente et participer à des AMP reconnues par le Département régional de médecine générale des Laurentides (DRMG).

MÉDECIN			
NOM ET PRÉNOM (CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)		SIGNATURE	ANNÉE MOIS JOUR

DRMG/PERSONNE RESPONSABLE			
NOM ET PRÉNOM (CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)		SIGNATURE	ANNÉE MOIS JOUR

¹ Prise en charge de type visite hebdomadaire et garde téléphonique

² Conditionnel au développement du service SIAD

Particularités et spécifications des AMP

Disponibilité des AMP : Le nombre approximatif d'AMP qui sera accordé par secteur d'activités en établissement dans chaque RLS a été défini selon les besoins de chaque secteur. La disponibilité des AMP sera donc ajustée en fonction des arrivées et des départs du territoire. Une AMP de la liste actuelle pourrait donc devenir indisponible en cours d'année si tous les besoins ont été comblés par les candidats aux AMP ayant adhéré à l'entente en cours d'année. La liste sera mise à jour tous les 3 mois.

- La priorité sera donnée selon la date d'adhésion aux AMP à condition que le candidat soit recommandé par l'établissement visé.
- Un document attestant l'obtention des privilèges, en vigueur dès la date d'adhésion aux AMP reliées à une pratique en établissement, est requis.
- Les AMP sont en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022. Une demande d'adhésion ou de modification d'AMP pourra être considérée si reçue au plus tôt le 1^{er} janvier 2022.

Lieu d'exercice des AMP : L'AMP s'exerce dans le RLS d'appartenance du PREM, sauf dans deux (2) circonstances :

- L'AMP souhaitée par le candidat n'est pas offerte dans le RLS associé à son PREM, cependant elle est disponible dans un autre RLS de la région et n'a pas été comblée par les candidats du RLS visé.
- Dans des circonstances particulières ou pour combler des besoins spécifiques afin d'éviter des découvertures ou des bris de service, le DRMG peut accorder des exceptions afin de permettre aux candidats de faire leur AMP dans un autre RLS.

Privilèges en établissement : Notez que les besoins ci-haut d'AMP représentent les besoins prioritaires établis pour l'année en considérant les besoins à combler dans l'ensemble du territoire. Toutefois, plusieurs secteurs ont des besoins supérieurs à ceux identifiés ci-haut et nous invitons les candidats à communiquer avec les établissements au besoin s'ils ont de l'intérêt pour des activités en ajout à leurs AMP choisis.

AMP	SOUS-TYPE D'AMP ET GUIDE DE VOLUME DES ACTIVITÉS
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Provenance des patients obligatoirement du GAMF • Proportion de 30% de patients vulnérables • 6 heures = 250 patients
Urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Médecins ayant une pratique à l'urgence : <ul style="list-style-type: none"> - AMP 12 h : 16 quarts de 8h par trimestre - AMP 6 h : 8 quarts de 8h par trimestre
Hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Solo : 4 lits/semaine 44 semaines/an • Équipe 6 h : 18 lits/semaine – 1 semaine/8 semaines
GMF-A/GMF -R ou Sans- rendez-vous populationnel³	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux activités d'accès populationnel des GMF-A/GMF-R définies par l'offre de rendez-vous à la clientèle non-inscrite • En l'absence de cliniques GMF-A/R sur le RLS du médecin, ce dernier pourrait se prévaloir de cette AMP en offrant 6 h/semaine de service sans rendez-vous à de la clientèle non-inscrite en publiant les plages de sans- rendez-vous populationnel sur l'orchestrateur (HUB) : <ul style="list-style-type: none"> - GMF-A/R : 6 h/semaine - Hors GMF A/R: un minimum de 15 rendez-vous par semaine, 44 semaines par année pour un total minimal de 165 rendez-vous par trimestre
Soins longue durée (CHSLD et Maisons des Aînés)	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération horaire : selon le nombre d'heures • 6 h = responsabilité des soins d'un minimum 25 lits/semaine incluant garde en disponibilité
Soins à domicile	<ul style="list-style-type: none"> • 6 h = 5 visites à domicile/semaine incluant garde en disponibilité, 44 semaines/année

- J'ai pris connaissance de la section « Particularités et spécifications des AMP ».
- J'ai pris connaissance de la section « Sous-type d'AMP et guide de volume des activités ».
- Je possède les privilèges requis à la pratique reliée aux AMP choisis.

MÉDECIN

NOM ET PRÉNOM (CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

SIGNATURE

ANNÉE

MOIS

JOUR

³ AMP sujette à approbation par le comité paritaire